



LE SPPECCQ(CSQ) AU CŒUR DE VOS RELATIONS DE TRAVAIL

Dernièrement, votre syndicat concluait une entente relative à l'encadrement des partenariats avec des organismes communautaires sur le territoire d'une de ses commissions scolaires. Cette entente, une première sur le plan national, est le fruit d'une part, de la volonté commune des deux parties de reconnaître la pertinence de la collaboration de certains partenariats avec différents acteurs de la société et d'autre part, d'éviter que des ressources externes se voient confier des mandats qui relèvent du personnel professionnel des commissions scolaires.

Cette entente a d'abord été possible grâce à la vigilance de l'ensemble du personnel professionnel d'un milieu qui a alerté l'organisation syndicale sur la présence du personnel d'une organisation communautaire dans le milieu, et dont l'action ne respectait pas les frontières de fonction du personnel professionnel des commissions scolaires.

Nous sommes toutes et tous concernés par cette nouvelle tendance des organismes communautaires à adapter des offres de service qui peuvent s'apparenter à de la sous-traitance. Soyez vigilantes et vigilants et avisez la personne déléguée de votre unité au besoin.



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation
du Cœur et du Centre-du-Québec (CSQ)

INFOLETTRE

Volume 2 / Numéro 3

SESSIONS D'INFORMATION SUR NOS PROTECTIONS SOCIALES

C'est en coordination régionale CSQ que s'organise l'offre de sessions d'information sur les protections d'assurance collective, le régime de retraite et les droits parentaux. Voici les deux offres de la coordination régionale Mauricie. Cliquez sur le lien pour vous inscrire :

Information sur les [Assurances collectives](#), le 15 février à Trois-Rivières
Information sur les [droits parentaux](#), le 2 mai à Shawinigan

Pour le Centre-du-Québec, ces sessions sont offertes aux deux ans. Vous pouvez compter sur votre syndicat pour être informés(es) des offres dès qu'elles sont connues.

IMPACT DES COMPRESSIONS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) invite toutes les personnes qui travaillent dans les commissions scolaires (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien) à remplir un sondage sur les conditions de travail. Celui-ci nous permettra d'obtenir des données pertinentes et rigoureuses sur l'évolution de ces conditions depuis les cinq dernières années. Le questionnaire s'attardera tant sur la charge de travail que sur le sentiment du travail bien accompli.

Le questionnaire prend une quinzaine de minutes à compléter et vous avez jusqu'au 2 mars pour le remplir. [RÉPONDRE AU SONDRAGE](#)

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos de ce sondage, veuillez les envoyer à sondage@iris-recherche.qc.ca

Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques

Nous contacter

SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif
2057 ave des Coopérants
C.P. 1414
Trois-Rivières, G9A 5L2
Tél. : 819.693.1442
Télé : 819.693.3790
syndicat@sppeccq.org
www.sppeccq.org

LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau
Président
819.693.1442
syndicat@sppeccq.org

Olivier Patoine
Vice-président
Délégué, unité Des Chênes
819.461.8245
deschenes@sppeccq.org

Gérald Garceau
Vice-président
Délégué, unité du Chemin-du-Roy
819.383.9831
cheminduroy@sppeccq.org

Hélène Dion
Vice-présidente
Déléguée, unité de L'Énergie
819.383.9802
energie@sppeccq.org

Geneviève Paquet
Vice-présidente
Déléguée, unité des Bois-Francis
819.352.3152
boisfrancis@sppeccq.org

Daniel Allard
Vice-président
Délégué, unité de la Riveraine
819.609.4473
riveraine@sppeccq.org

LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier
Secrétaire de gestion
819.693.1442



Vous êtes professionnelle ou professionnel régulier temps plein et vous aimeriez changer d'affectation ? Vous devez manifester votre intérêt à la commission scolaire avant le 1^{er} avril de chaque année. Contactez la [personne déléguée](#) de votre unité afin de connaître les modalités qui s'appliquent.

Aussi, peu importe votre statut d'emploi, votre salaire sera majoré de 1,75% à compter du 1^{er} avril prochain. C'est une application de votre convention collective. Vérifiez votre relevé de paie et comparez votre [échelle salariale](#) conventionnée.

NOUVELLES DE LA FPPE

Votre syndicat est affilié à la Fédération des professionnelles et professionnels de l'Éducation du Québec (FPPE-CSQ). Elle fait le point régulièrement sur les dernières représentations politiques et de ses actions pour promouvoir les services professionnels au niveau national. Si vous avez manqué la dernière *Passerelle* sur notre page Facebook, ou le site web, voici la [dernière publication](#).

CSQ MAGAZINE

Votre syndicat est membre de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La revue électronique est une occasion de prendre connaissance de ses positions socio-politiques sur des enjeux en éducation et en santé. [ABONNEZ-VOUS](#).

NOUVELLES ET NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Prenez le temps de visiter notre site Web. L'onglet «[Nouveaux membres](#)» a été conçu spécialement pour vous.

Si vous n'avez pas reçu votre carte de membre du SPPECCQ(CSQ), veuillez en faire la demande au bureau du syndicat à l'adresse suivante : syndicat@sppeccq.org Afin de compléter votre dossier, le formulaire d'identification du membre doit aussi nous être retourné, soit par la poste ou par courriel.

DROITS PARENTAUX «CONGÉS SANS TRAITEMENT»

Régulièrement, nous recevons des demandes d'information concernant les modalités de prolongation du congé parental sans traitement. Nous avons demandé à Geneviève Paquet, répondante en Droits parentaux au bureau exécutif du syndicat, de regrouper toutes les informations pertinentes sur deux pages. N'hésitez pas à communiquer avec la personne déléguée de votre unité concernant vos droits parentaux. Consultez le document «[Congés sans traitement](#)».

AVANTAGES assurance GROUPE CSQ

La Centrale des syndicats du Québec vous a négocié des prix de groupe très compétitifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise. Demandez une soumission.



CONNAISSEZ-VOUS VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ?

QUIZZ

1. Je veux demander un congé sans traitement d'un an...
 - a. J'y ai droit peu importe les raisons et à tout moment
 - b. J'y ai droit comme professionnelle régulière ou professionnel régulier, après 7 ans de service continu, la CS ne peut le refuser
 - c. Ça dépend de la raison
 - d. La Commission peut me l'accorder, même si je n'ai pas 7 ans de service continu
2. Vous voulez avoir un congé pour votre anniversaire, quel congé pouvez-vous prendre?
 - a. Congé maladie
 - b. Congé d'anniversaire
 - c. Congé pour affaires personnelles
 - d. Quelle idée de ne pas travailler le jour de sa fête ?!
3. Vous vous mariez l'année prochaine, au mois de septembre, comment allez-vous faire pour partir en voyage de noces ?
 - a. Négocier avec votre direction au moins 1 an à l'avance
 - b. Ne pas prendre vos vacances l'été pour les prendre en septembre
 - c. Vous avez droit à un congé spécial de mariage
 - d. Tant pis pour vous, vous n'aviez qu'à vous marier pendant l'été

RÉPONSES :

1. B (cc 7-03.02) et D
2. C (cc 7-4.03)
3. C (cc 7-4.01) *7 jours consécutifs ouvrables ou non incluant le jour du mariage ou l'union civile.*

